

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 décembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, LAMBERT-RIFFLART, LANGEL et REVERS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur DESCLAUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 - DELIBERATION N° 03

Réf : Finances – TT 7.1.2

OBJET : BUDGET COMMUNAL DE L'ANNEE 2025 – OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose,

Les engagements financiers relatifs aux programmes d'investissement devant commencer au début de l'année 2025, ne peuvent pas être exécutés tant que le budget primitif 2025 n'aura pas été voté, hormis les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de permettre aux services de pouvoir démarrer les projets d'équipement, il vous est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (à l'exclusion des restes à réaliser) :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	BP 2024	DM 2024	MONTANT
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000,00	0,00	8 750,00
	2031	Frais d'étude	10 000,00	0,00	2 500,00
	205	Concessions et droits similaires	25 000,00		6 250,00
204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	409 500,00	0,00	102 375,00
	2041582	Bâtiments et installations	400 000,00		100 000,00
	20421	Biens mobiliers, matériel et études	1 500,00	0,00	375,00
	20422	Bâtiments et installations	8 000,00	0,00	2 000,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 436 926,00	0,00	359 225,00
	2111	Terrains nus	212 000,00		53 000,00
	2115	Terrains bâtis	280 000,00	0,00	70 000,00
	2117	Bois et forêts	10 000,00		2 500,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	12 000,00		3 000,00
	21312	Bâtiments scolaires	2 000,00		500,00
	2152	Installations de voirie	30 000,00		7 500,00
	21568	Autres matériel et outillage d'incendie	12 000,00		3 000,00
	215731	Matériel roulant de voirie	15 000,00		3 750,00
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00		750,00
	2158	Installations, matériel et outillage techniques autres	18 650,00		4 660,00
	21611	Œuvres et objets d'art	800,00		200,00
	2181	Installations générales, agencements et aménagts	40 000,00		10 000,00
	21828	Matériel de transport	539 000,00		134 750,00
	21831	Matériel informatique scolaire	40 000,00		10 000,00
	21838	Autre matériel informatique	40 000,00		10 000,00
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	30 000,00		7 500,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 500,00		6 625,00
	2188	Autres	125 976,00		31 490,00
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	6 365 500,88	0,00	1 591 375,00
	2312	Terrains	40 000,00		10 000,00
	2313	Constructions	4 579 500,00		1 144 875,00
	2315	Installations, matériel et outillage technique	1 746 000,00		436 500,00

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le nécessité de commencer certaines opérations d'équipement avant le vote du budget primitif 2025,

- Fait siennes les conclusions de Monsieur le Maire,
- Adopte les montants des ouvertures de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2025 comme détaillé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc DESCLAUX

Le Maire,



LE MAIRE

Pierre DUCOUT

20/12/2024

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 20/12/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 23/12/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20241217-DELIB03_6_2024-DE